



Mine R Eau
en lumière

Charte D'engagements Mutuels

La prise en charge de votre problématique va impliquer une relation de confiance entre vous et moi.

Afin que cette relation puisse s'instaurer, il m'a paru important d'établir cette charte d'engagement mutuel. Elle permettra d'avoir une base commune rassurante.



Tout d'abord :

Nous nous devons l'un envers l'autre :

Respect, honnêteté, liberté d'engagement au sein d'une relation d'adulte à d'adulte.



De mon côté :

Je m'engage à vous garantir de tout mettre en œuvre pour vous procurer une prestation de qualité.

- ❖ Cela passe par les valeurs telles que : la confidentialité et la neutralité.
- ❖ Être dans une posture de thérapeute accompagnante (et non dans le jugement).
- ❖ En tant que thérapeute, j'ai une obligation de moyens mais pas de résultats.
- ❖ Les moyens mis en œuvre pour y parvenir sont : les formations et certifications de qualités que j'ai obtenu.
- ❖ La participation à des supervisions (analyse de la pratique professionnelle, qui sont primordiales en tant que thérapeute),
 - ❖ Reconnaître la limite de mes compétences,
 - ❖ Continuer à me former dans les années à venir.

De votre côté je vous demande :

- ❖ De bien avoir lu et accepté les conditions générales de vente (Vous y trouverez l'intégralité des informations importantes).
- ❖ Être responsable et acteur de votre prise en charge,
- ❖ Assumer vos choix et leurs conséquences.
- ❖ Il n'appartient qu'à vous de vous impliquer pour vous approprier et intégrer les bénéfices de la séance reçue et de poursuivre le cheminement vers le mieux être que vous avez entrepris en venant me voir.
- ❖ Respecter les conseils et conditions d'utilisation des minéraux (ou autres) que je pourrai vous donner après une séance.

Je rappelle encore une fois ici que :

Les thérapies complémentaires ne se substituent et/ ou ne remplacent en aucun cas un avis, un traitement, un suivi médical, psychologique et/ ou psychiatrique. À aucun moment vous ne devez interrompre ceux-ci au profit d'un suivi en thérapie complémentaire. Jamais je ne vous demanderai d'arrêter un traitement ou un suivi quel qu'il soit. Les séances de thérapies complémentaires ne délivrent pas de diagnostic, cela relève des compétences du corps médicaux. En cas de problème physique vous devez consulter un médecin.

Je vous remercie d'avoir choisi Mine R'Eau en Lumière et vous souhaite le meilleur !